

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Soixante-deuxième session



Défis et opportunités relatifs à l'égalité
des sexes et à l'autonomisation des femmes et
des jeunes filles en milieu rural

New York 12 – 23 mars 2018

MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11(II) de l'ECOSOC du 21 juin 1946, avec pour mission de préparer des recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, et ce, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre. La Commission contribue également au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'accélérer les progrès en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales disposant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Celle-ci se tient généralement pendant dix jours au mois de mars et offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en termes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les chercheurs, les militants et les défenseurs des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions connexes de l'ECOSOC. Les méthodes de travail actuelles demandent une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions et la participation des

organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC). Le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2017-2019 est présenté dans la résolution 2016/3 de l'ECOSOC.

SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION (2018)

La soixante-deuxième session de la Commission se tiendra du 12 au 23 mars 2018. Le thème prioritaire qu'abordera la Commission est intitulé « Défis et opportunités relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en milieu rural ». Elle sera en outre chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions auxquelles est parvenue la quarante-septième session (2003), à propos de la « Participation et de l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de communication, avec analyse de leur impact et de leur utilisation en tant qu'instruments de promotion et d'autonomisation des femmes ». La Commission envisagera également d'émettre une recommandation sur la meilleure façon de mettre à profit l'année 2020 pour accélérer les progrès en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, à l'occasion de sa soixante-deuxième session, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette session de dix jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats généraux, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi qu'une réunion-débat d'experts. Les parties prenantes organiseront de nombreux événements parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels de la promotion de l'égalité des sexes. Les informations relatives à la session sont disponibles à cette adresse : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw62-2018>.

EXTRANTS

Conclusions communes sur le thème prioritaire

Ces conclusions constituent l'extrait principal de la Commission, pour ce qui est du thème prioritaire. Résultats des négociations de l'ensemble des États membres, elles identifient succinctement les lacunes et les difficultés liées à la mise en œuvre des engagements antérieurs et formulent des recommandations concrètes à destination des États, des organismes intergouvernementaux, des mécanismes et entités du système des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées. Elles visent à accélérer la mise en œuvre des processus et sont largement diffusées auprès du public afin d'encourager les mesures de suivi (Résolution 2015/6).

AUTRES EXTRANTS

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les synthèses des tables rondes et des débats généraux rédigées par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations concernant les mesures futures. Ces synthèses ne font pas l'objet de négociations.

DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport sur le thème prioritaire et un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants seront disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse suivante, six semaines avant la session : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw62-2018>

- E/CN.6/2018/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2018/1 /Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2018/2 : Aspects normatifs des travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport du Sous-secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU Femmes)
- E/CN.6/2018/3 : Défis et opportunités relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en milieu rural (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2018/4 : Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de communication, avec analyse de leur impact et de leur utilisation en tant qu'instruments de promotion et d'autonomisation des femmes (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2018/5 : Guide de discussion pour le segment ministériel de la Commission de la condition de la femme sur le thème prioritaire (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2018/6 : La situation des femmes en Palestine et l'aide à leur apporter (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2018/7 : Libération des femmes et des enfants pris en otages, notamment ceux qui ont été par la suite emprisonnés dans le cadre de conflits armés (rapport du Secrétaire général)

- E/CN.6/2018/8 : Les femmes et les jeunes filles face au VIH et au SIDA (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2018/9 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- E/CN.6/2018/10 : Lettre adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social
- E/CN.6/2018/11 : Contribution à la session du Conseil économique et social et du Forum politique général pour le développement durable 2018 (note du Secrétaire général)
- E/CN.6/2018/12 : Résultats des sessions du Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2018/NGO/1–172 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

LE RÔLE D'ONU FEMMES

ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies dédiées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des droits des femmes et des jeunes filles, ONU Femmes a pour objectif d'accélérer les progrès en termes de promotion des droits des femmes et des jeunes filles et de répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales en vue de l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à la conception des lois, des politiques, des programmes et des services publics nécessaires à l'application de ces normes. Sa mission est de faire en sorte que les femmes bénéficient de leurs droits humains dans tous les aspects de la vie, en se focalisant sur cinq domaines prioritaires : renforcement du leadership et de la participation des femmes, élimination de la violence contre les femmes, participation des femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcement de l'autonomisation économique des femmes et intégration des principes d'égalité des sexes à la planification et à la budgétisation du développement national. ONU Femmes assure en outre la coordination et la promotion des travaux du système des Nations Unies visant à parvenir à l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également de Secrétariat technique à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects des travaux de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d'alliances et d'un consensus autour des thèmes examinés. L'Entité coordonne la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la 62e session de la CSW, ONU Femmes, la Division du Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont co-organisé une réunion d'experts sur le thème « Défis et opportunités relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en milieu rural », qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2017, au siège de la FIDA à Rome. Un forum réunissant les diverses parties prenantes se tiendra en janvier 2018 au siège de l'ONU à New York, dans le but de forger des alliances et de renforcer les partenariats en place. L'Entité organisera ou facilitera d'autres activités préparatoires, y compris pour la société civile.

MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC, sur la base d'une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres originaires d'États africains
- (b) Onze membres originaires d'États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres originaires d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres originaires d'États d'Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres originaires d'États d'Europe orientale.

MEMBRES DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION *(expiration du mandat après la session de l'année spécifiée)*

- | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------------------|
| 1. Albanie 2019 | 3. Bangladesh 2018 | 5. Bosnie-et-Herzégovine 2019 |
| 2. Bahreïn 2021 | 4. Belgique 2019 | 6. Brésil 2020 |

7. Canada 2021	20. Guyana 2018	34. Norvège 2020
8. Chili 2021	21. Inde 2018	35. Pérou 2021
9. Chine 2021	22. Irlande 2021	36. Qatar 2020
10. Colombie 2019	23. Israël 2021	37. République de Corée 2018
11. Congo 2018	24. Kazakhstan 2018	38. République islamique d'Iran 2019
12. Égypte 2018	25. Kenya 2018	39. République unie de Tanzanie 2018
13. Érythrée 2020	26. Koweït 2020	40. Royaume-Uni 2020
14. Espagne 2019	27. Liberia 2019	41. Salvador 2018
15. Estonie 2021	28. Liechtenstein 2019	42. Tadjikistan 2018
16. Fédération de Russie 2020	29. Malawi 2019	43. Trinité-et-Tobago 2020
17. Ghana 2018	30. Mongolie 2019	44. Tunisie 2021
18. Guatemala 2020	31. Namibie 2021	45. Uruguay 2018
19. Guinée équatoriale 2019	32. Niger 2021	
	33. Nigeria 2020	

MEMBRES DU BUREAU DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Président nommé : Son Excellence Mme Geraldine Byrne Nason (Irlande), groupe des États d'Europe occidentale et autres États

Vice-présidents :

- Mme Koki Muli Grignon (Kenya), groupe des États africains, vice-présidente
- M. Mauricio Carabali Baquero (Colombie), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, vice-président
- Mme Rena Tasuja (Estonie), groupe des États d'Europe orientale, vice-présidente désignée
- M. Shah Asif Rahman (Bangladesh), groupe des États de la région Asie-Pacifique, vice-président désigné

Plus d'info sur la soixante deuxième session est disponible à cette adresse :
www.unwomen.org/fr/csw/csw62-2018

janvier 2018



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes

220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA
Tel: 646-781-4400
Fax: 646-781-4444

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen